

DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000
Site FR5200652

CARRIERES SOUTERRAINES DES ROCHES
(VOUVRAY-SUR-HUISNE – SARTHE)

JUIN 2003



DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000 Site FR5200652

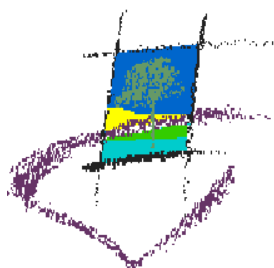
CARRIERES SOUTERRAINES DES ROCHES (VOUVRAY-SUR-HUISNE – SARTHE)

JUIN 2003

DOCUMENT REALISE A LA DEMANDE DE LA
DIREN PAYS DE LA LOIRE



PAR LE CONSERVATOIRE DU PATRIMOINE
NATUREL SARTHOIS



Conservatoire du Patrimoine Naturel Sarthois
1, rue du moulin aux Moines
72650 La Chapelle-Saint-Aubin
% 02.43.77.17.65 - - 02.43.77.29.96
cpns.sarthe@espaces-naturels.fr
www.sarthe.com/cpns

Chargée de mission : Séverine HUBERT

Clichés photographiques : Séverine HUBERT & Emmanuel FOURNIER sauf l'Oreillard septentrional p.22 (Didier POURREAU).

SOMMAIRE

INTRODUCTION		p. 3
PRÉSENTATION DU SITE		p. 4
I.	SITUATION GÉOGRAPHIQUE GLOBALE	p. 4
II.	SITUATION GÉOLOGIQUE	p. 6
III.	SITUATION DES CAVITÉS ET PERIMETRE NATURA 2000	p. 7
PATRIMOINE BIOLOGIQUE		p. 9
I.	DES ESPÈCES ET DES HABITATS MENACÉS	p. 9
	A. Fiche d'habitat	p. 9
	B. Fiche descriptive des espèces	p. 10
II.	HISTORIQUE DES DONNÉES	p. 23
III.	COMPTAGE HIVERNAGE 2001, 2002 ET 2003	p. 28
LES ACTEURS		p. 32
I.	LES ACTIVITÉS HUMAINES	p. 32
II.	DÉFINITION DES ENJEUX	p. 32
DES MESURES DE CONSERVATION		p. 37
I.	PROPOSITIONS DE CONSERVATION ET PRESCRIPTIONS DE GESTION	P. 37
II.	LES FICHES ACTION	P. 38

BIBLIOGRAPHIE**p. 48****ANNEXES****p. 50**

1. Les membres du comité de pilotage
2. Compte-rendu des réunions du comité de pilotage
3. Compte-rendu des rencontres avec propriétaires et utilisateurs
4. Articles de presse

INTRODUCTION

Natura 2000 est un projet applicable à tous les pays de la communauté européenne, visant la constitution d'un **réseau de sites** abritant des biocénoses remarquables. La liste des habitats, des espèces animales et végétales sont strictement énumérées dans les annexes de la Directive communautaire "Habitats - Faune - Flore" (DH) n° 92/43/CEE.

Ce réseau sera constitué par les **ZSC (Zones Spéciales de Conservation)** désignées par la DH (Directive Habitats) et par les **ZPS (Zones de Protection Spéciales)** désignées quant à elles par la DO (Directive Oiseaux).

La France souhaite privilégier pour l'application de la DH, une démarche de contractualisation, ce qui correspond à une vision française de l'aménagement du territoire.

L'ordonnance du 11.04.2001, les décrets du 08.11.2001 (relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000 et modifiant le Code Rural) et du 20.12.2001 (relatif à la gestion des sites Natura 2000 et modifiant le Code Rural) et la circulaire du 03.05.2002 concernant la gestion contractuelle des sites Natura 2000 en application des articles R214-23 à R214-33 du Code Rural sont les principaux textes réglementaires s'appliquant dans le cadre de cette politique.

Chaque site doit faire l'objet d'une gestion contractuelle et le document d'objectifs sera ainsi un **outil d'approbation locale** répondant aux principales obligations de la DH. Les DIREN choisissent au cas par cas un opérateur technique chargé de la rédaction du document d'objectifs (DO).

Par une lettre de commande du 02 novembre 2000, la DIREN Pays de la Loire a confié au Conservatoire du Patrimoine Naturel Sarthois la réalisation des documents d'objectifs des cavités souterraines de Poncé-sur-le-Loir et de Vouvray-sur-Huisne.

Ces deux sites, relevant d'une problématique globale similaire font l'objet d'un comité de pilotage commun mais de deux documents d'objectifs séparés.

Le document d'objectifs doit permettre d'établir un diagnostic, de définir les enjeux et les objectifs (comparaison du diagnostic et des conditions nécessaires à la conservation des espèces de l'annexe II) et d'élaborer un plan d'actions.

Le présent rapport établira donc, après la description sommaire du site et l'état du patrimoine biologique, des propositions d'actions visant à mettre en œuvre une meilleure conservation des espèces animales inscrites à l'annexe II (espèces d'intérêt communautaire).

PRESENTATION DU SITE

I. SITUATION GEOGRAPHIQUE GLOBALE

Les carrières souterraines de Vouvray-sur-Huisne sont situées sur la rive gauche de la vallée de l'Huisne, à la limite des communes de Vouvray-sur-Huisne et de Sceaux-sur-Huisne. L'ensemble est distant d'environ 20km à l'est / nord-est du Mans (Fig.1).

Les cavités sont abritées soit dans un coteau boisé exposé au nord-ouest, servant de limite entre les prairies mésophiles à temporairement humides du bord de l'Huisne et les zones de culture intensive du plateau, soit à sa proximité immédiate. Non loin du site, on trouve le bois de la Quellerie (à environ 2,5km au sud-est) et le bois de Montreuil (à environ 3km au sud).

Le site est également inscrit à l'Inventaire du Patrimoine Naturel (Fig.2), plus communément appelé inventaire ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) et fait partie des 52 sites retenus par la politique "Espaces Naturels Sensibles" du département de la Sarthe.

Le château des Roches (Sceaux-sur-Huisne) fait l'objet d'une protection au titre des monuments historiques par arrêté du 27.06.1984 ; il existe donc une servitude d'utilité publique induisant un périmètre de protection de 500m de rayon autour de cet édifice (Fig.3). Des cavités souterraines sont ainsi incluses dans ce périmètre de protection.

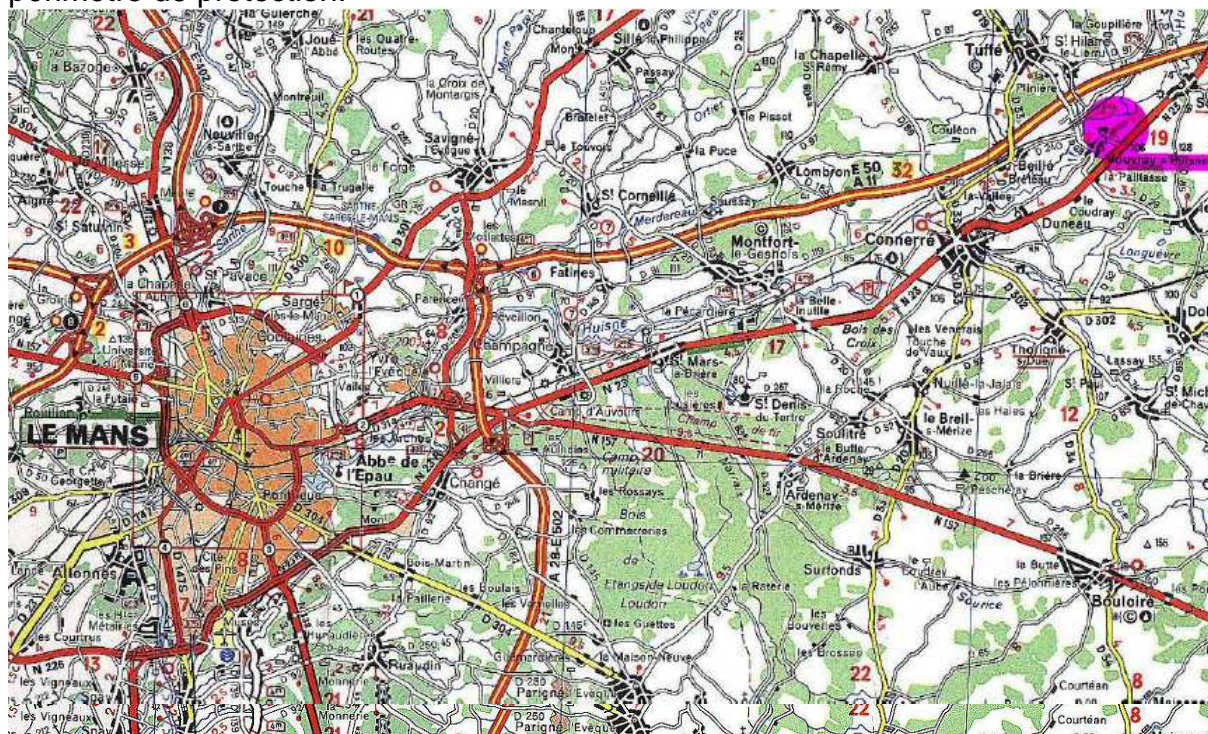


Fig. 1 : Situation globale du site – Carte départementale Michelin n° 4072

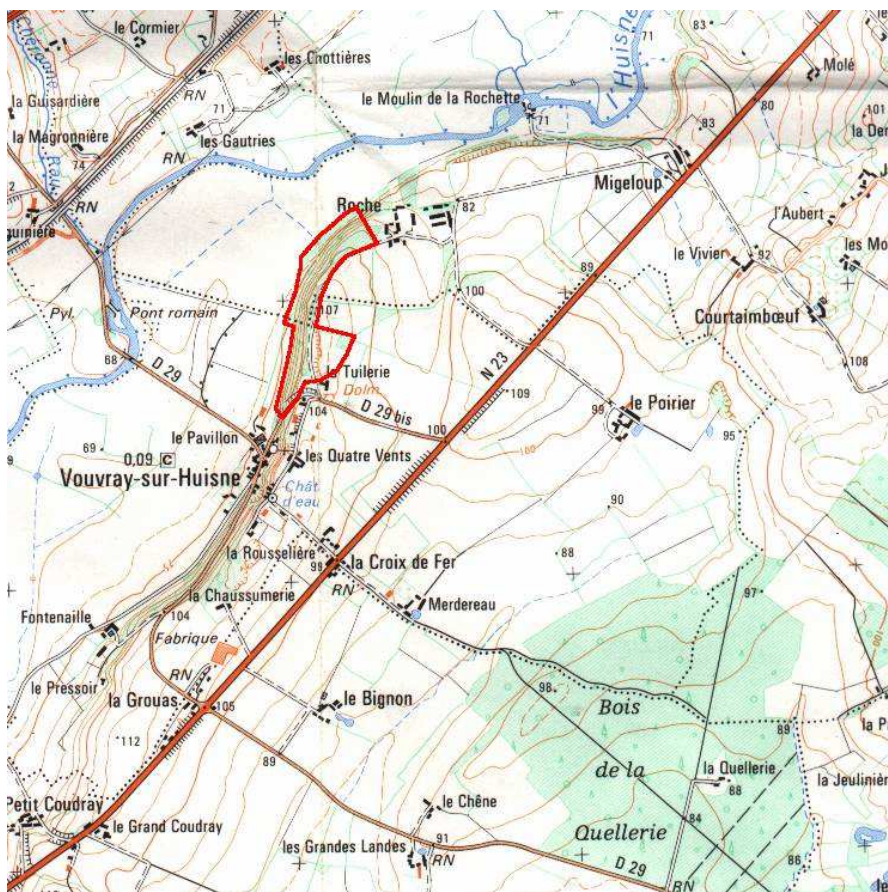


Fig. 2 : Nouveaux contours de la ZNIEFF de type I (n°0000-4190) du site nommé "Carrières souterraines de la Roche" en cours de validation par le CSRPN.
Carte IGN 1/25 000^{ème} n° 1818 Est.

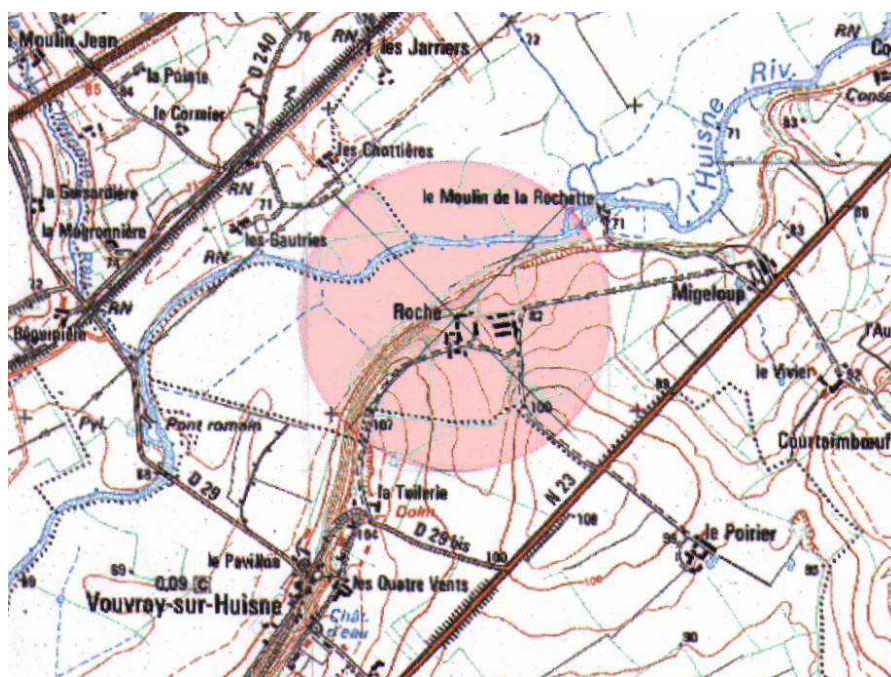


Fig. 3 : Périmètre de protection induit par le classement "Monument Historique" du château des Roches.

II. SITUATION GEOLOGIQUE

La formation géologique de la zone est issue du **Secondaire** et plus précisément du **Jurassique (Oxfordien moyen)**. Il s'agit de **Calcaire corallien de la Ferté-Bernard**, affleurant sur la rive gauche de l'Huisne, au niveau de deux secteurs sur la carte géologique de la Ferté-Bernard : entre la Ferté-Bernard et Cherré et aux alentours de Vouvray-sur-Huisne (Fig. 4).

L'unité inférieure est constituée de "calcaires oolithiques blanchâtres, bien calibrés, en bancs massifs, avec quelques accumulations de Bivalves et Nérinées, et présentant localement des stratifications obliques et lits bioclastiques". Cette unité repose sur la surface durcie et perforée des sables ferrugineux du Vairais. L'épaisseur globale est de 15 à 20m.

Il existe sur cette zone de calcaire corallien, plusieurs sites d'extraction (La Tuilerie-la Roche, sud la Chaussumerie, la Rousselière) encore en cours d'exploitation ou non.

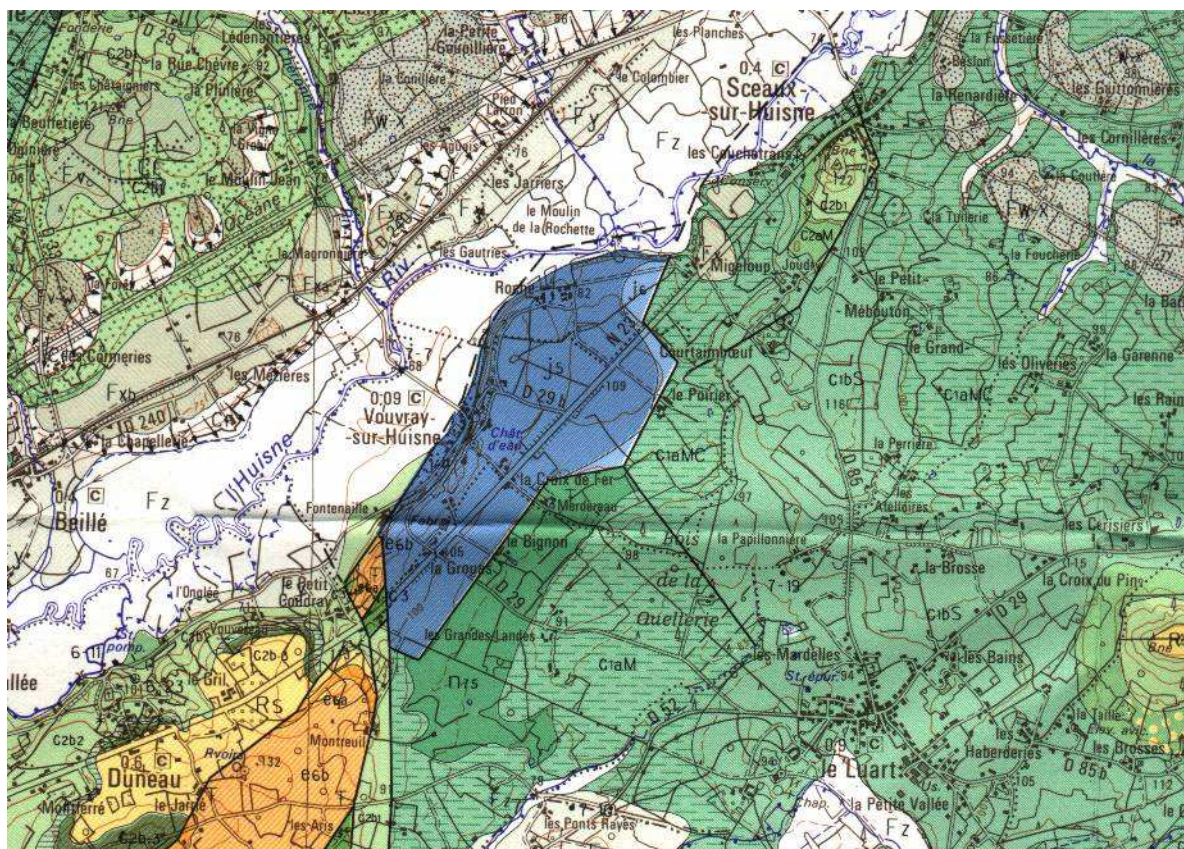


Fig. 4 : Le contexte géologique (carte géologique du BRGM n°323 - La Ferté-Bernard - Echelle 1/50 000^{ème})



Oxfordien moyen : **Calcaire corallien de la Ferté-Bernard**

III. SITUATION DES ENTREES DES CAVITES

Cinq cavités ont pu être identifiées :

- la cavité dite du "**Four à chaux**" (mentionnée avec ce même nom dans la bibliographie). Une partie de cette cavité a été amputée.

- le "**Souterrain nord**". Il se trouve le long d'un chemin situé à peu près au milieu de la parcelle 401.

- le "**Souterrain sud**" possède deux entrées : une le long du chemin sur lequel on rencontre également l'entrée du "Souterrain nord", et une autre en partie haute de la parcelle 401, à proximité du chemin de la parcelle 398, au niveau d'un ancien calvaire. Ce souterrain a aussi été dénommé "**Sacré Cœur**". Dans la bibliographie, on trouve également le nom de "Souterrains des Roches I et II". Ces deux souterrains n'ont subi aucune modification récente.

- la "**Carrière ouest**", aussi dite des trois cheminées (entrée située à l'extrémité nord de la parcelle 346), reste assez vaste et très propice à l'accueil des chiroptères et ceci bien qu'elle ait été amputée dans sa partie sud, consécutivement à l'exploitation de la carrière aérienne.

- la "**Carrière est**", aussi dite "Grande carrière" possédait à l'origine une entrée dans la parcelle 93. L'extension de la carrière en superficie a entraîné la destruction récente de la plus grande partie de la cavité entraînant d'importants effondrements et l'apparition de trouées au niveau du front de taille (parcelle 348).

Le zonage Natura 2000 initial étant simplement matérialisé par un astérisque sur une carte à l'échelle 1/100000^{ème}, le document d'objectifs doit proposer un périmètre précis à l'échelle cadastrale.

Le périmètre Natura 2000 ainsi délimité englobe (sur deux détourages), les entrées de chaque cavité et leur étendue souterraine supposée (excepté pour la "carrière est" dont le détourage précis a été réalisé dans le cadre de cette présente étude) ainsi que la plus grande partie de la buxaie. La figure 5 indique la position de ces détourages ainsi que des entrées des cavités.

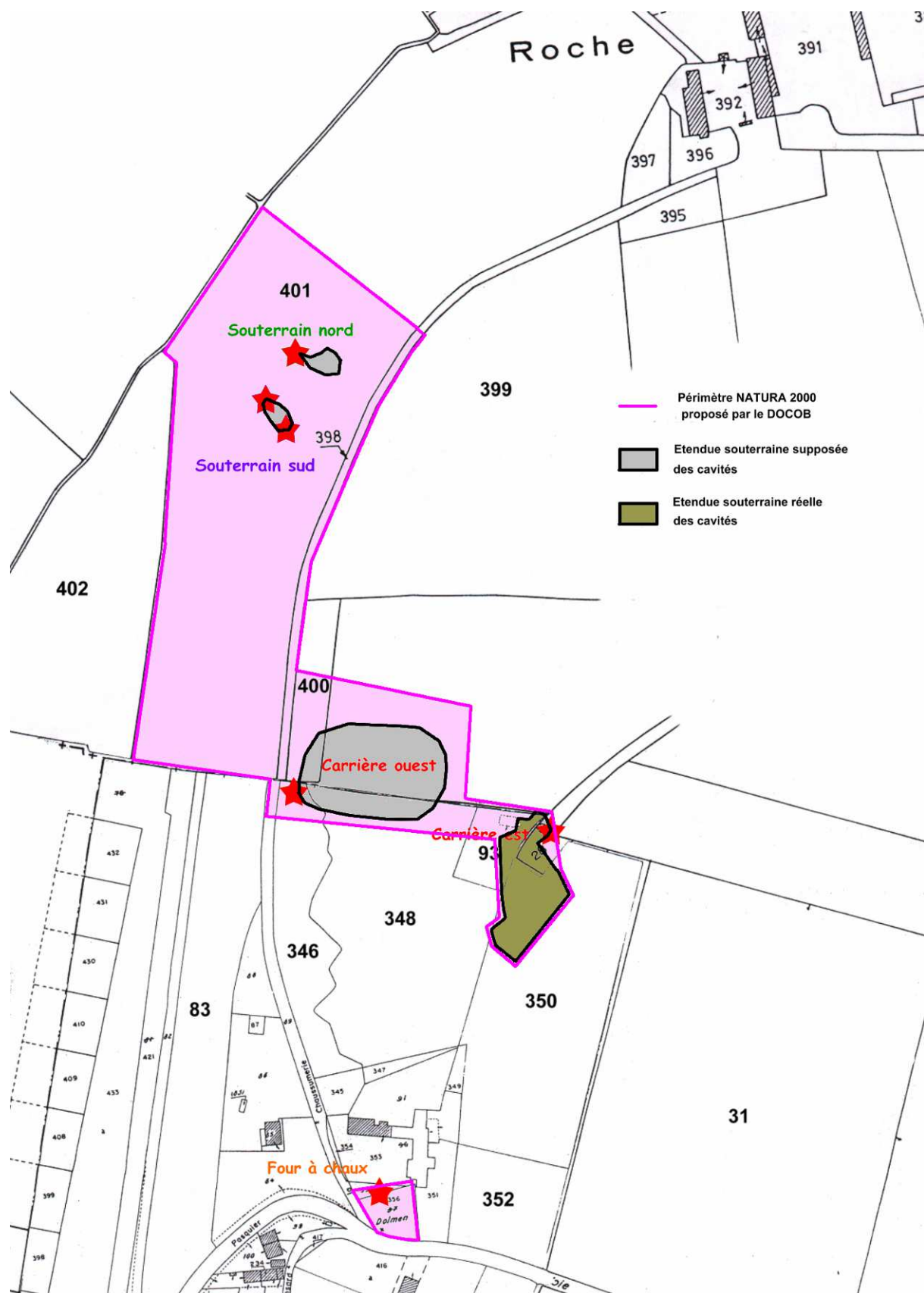


Fig. 5 : Situation des entrées principales, étendues souterraines de chaque cavité et périmètre Natura 2000 retenu

LE PATRIMOINE BIOLOGIQUE

I. DES ESPECES ET DES HABITATS MENACES

A. Fiche d'habitat

L'habitat d'intérêt communautaire inscrit à l'annexe I présent sur le périmètre est codé en **83.10 : Grottes non exploitées par le tourisme...qui sont des habitats de très grande importance pour la conservation d'espèces de l'annexe II (chauve-souris, amphibiens...).**

Le bois de buis est un habitat également codé par la DH sous l'appellation de "formations stables à *Buxus sempervirens* (51.10)".

Les cahiers d'habitats indiquent les éléments suivants :

"Espèce thermophile méditerranéo-montagnarde, le Buis toujours vert (*Buxus sempervirens*) n'est plus présent vers le nord et l'ouest de la France qu'en noyaux de populations plus ou moins isolés. Dans ces régions de plaine, il acquiert préférentiellement un comportement forestier et se réfugie volontiers en sous-bois où il démontre une capacité de multiplication active et peut participer en abondance aux stades arbustifs des cycles sylvogénétiques".

En raison de l'incertitude quant au caractère spontané ou non de l'espèce en un lieu précis, "ne seront donc pris en considération que des fourrés à Buis à caractère plus ou moins stable, présents en foyers isolés dans les plaines atlantiques et subatlantiques, et qui appartiennent aux manteaux calcicoles xérophiles à caractère subméditerranéen [alliance du *Berberidion vulgaris*]."

Le bois de buis situé ici ne semble pas répondre aux critères énoncés ci-dessus :

- le peuplement de buis est très pur (peu d'autres espèces présentes)
- on ne retrouve pas les espèces habituellement associées et indicatrices du type d'habitat comme le genévrier commun, l'if commun ou encore le prunier mahaleb.

En conséquence, il n'y a, dans le présent rapport, aucune prescription de gestion le concernant.

B. Fiches descriptives des espèces

Les espèces inscrites à l'annexe II de la Directive sont désignées comme d'intérêt communautaire, et dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC). Toutes celles mentionnées historiquement sur le site et appartenant à cette catégorie font l'objet d'une fiche descriptive synthétique réalisée à partir des documents de référence mentionnés dans la bibliographie (voir p.46).

Il s'agit des espèces suivantes :

- Le **Petit Rhinolophe** (*Rhinolophus hipposideros*)
- Le **Grand Rhinolophe** (*Rhinolophus ferrumequinum*)
- La **Barbastelle commune** (*Barbastella barbastellus*)
- Le **Grand Murin** (*Myotis myotis*)
- Le **Vespertilion à oreilles échancrées** (*Myotis emarginatus*)
- Le **Vespertilion de Bechstein** (*Myotis bechsteini*)

Les mesures de conservation nécessaires sont toutes indiquées pour mémoire, même si dans le cadre de ce document d'objectifs, il ne s'agit que d'actions possibles sur les cavités d'hivernage.

Les espèces de l'annexe IV nécessitant une protection stricte, font l'objet d'une synthèse.

Quelques éléments sur la biologie des Chiroptères

Ce sont des mammifères **nocturnes**. Toutes les espèces européennes sont **insectivores** (elles peuvent consommer en une nuit, la moitié de leur poids en insectes) et sont caractérisées par une **reproduction lente** (un seul jeune par an, deux exceptionnellement).

Les chauves-souris sont capables de se repérer par **écholocation** : elles émettent des ultrasons et en perçoivent l'écho, facilitant ainsi chasse et orientation.

L'hiver, l'absence de ressource alimentaire les oblige à rentrer en **léthargie** et elles sont alors très fragiles, les saisons rythmant leur cycle biologique :

Mai-septembre : c'est la période estivale au cours de laquelle se succèdent ovulation et gestation, naissance, allaitement, émancipation des jeunes et dispersion des colonies de mise bas.

Septembre-novembre : période de transit pendant laquelle a lieu l'accouplement et les regroupements dans les gîtes d'hiver.

Novembre-février : c'est la phase d'hibernation où la température du corps est proche de la température du milieu ambiant.

Mars-mai : nouvelle période de transit. Réveil et désertion des sites d'hibernation sont au programme.

Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*, *Bechstein, 1800*)

Code Natura 2000 : 1303	Espèce prioritaire : NON	Annexe : II
Protection nationale	LR : vulnérable	LR Régionale : vulnérable
Berne : annexe II	Bonn : annexe II	Washington : néant

Eléments descriptifs : c'est l'une des plus petite espèce de chauves-souris d'Europe. Face dorsale gris-brun et face ventrale gris à gris-blanc.

Au repos et en hibernation, le petit Rhinolophe s'enveloppe complètement dans ses ailes.

Taille de 45mm environ.

Poids < 10g.

Longévité : jusqu'à 21 ans.



Confusion possible : en raison de sa taille, il ne peut être confondu avec aucune autre espèce de la région.

Répartition en Europe : Europe occidentale (Irlande, Bénélux, Sud de l'Allemagne) et Europe centrale. Péninsules et îles méditerranéennes.

Répartition en France : présent dans toute la France excepté l'extrémité nord, Corse comprise mais menacé dans de nombreuses régions. Présent dans les Alpes jusqu'à 2000m.

Exigences écologiques : vit en plaine et dans les régions chaudes au pied des montagnes et en moyenne altitude. Aime particulièrement les boisements linéaires (haies, rangées d'arbres, lisières de bois) et répugne à traverser les espaces découverts. Ne s'éloigne jamais du feuillage des arbres.

Hiberne d'octobre à avril dans les caves, galeries et grottes à fort degré hygrométrique où les individus s'accrochent à distance les uns des autres. L'espèce, sédentaire, se déplace très peu autour de ses gîtes.

Proies : diptères et lépidoptères poursuivis en vol ou glanés au sol.

Fragilité ou sensibilité à des facteurs : les populations ont nettement diminué au cours des dernières décennies. Espèce sensible aux dérangements, aux aménagements des cavités, aux pesticides. Espèce vivant à proximité de l'homme et exposée à sa malveillance.

Mesures de conservation nécessaires :

Le déclin drastique de cette espèce, particulièrement dépendante d'un paysage jardiné de manière douce (économie rurale traditionnelle), s'explique par les modifications agricoles et /ou forestières de plus en plus intensives de notre environnement rural.

Outre la protection des gîtes, les mesures de conservation nécessaires se résument à maintenir une structure paysagère idéale : mosaïques de petites parcelles alternant avec des boisements de feuillus ou mixtes, des pâtures, des ruisseaux et plans d'eau. Les jeunes stades de la forêt sont peu favorables.

Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*, Schreber, 1774)

Code Natura 2000 : 1304	Espèce prioritaire : NON	Annexe : II
Protection nationale	LR : vulnérable	LR Régionale : vulnérable
Berne : annexe II	Bonn : annexe II	Washington : néant

Eléments descriptifs : c'est le plus grand Rhinolophe européen.

Face dorsale gris-brun ou gris fumé et face ventrale gris-blanc à blanc-jaunâtre.

L'espèce s'enveloppe dans ses ailes durant l'hibernation.

Appendice supérieur de la selle arrondi.

Taille : environ 65 mm

Poids < 30g.

Longévité : jusqu'à 30 ans.



Confusion possible : ne peut être confondu en raison de ses dimensions.

Répartition en Europe : Europe occidentale, centrale et méridionale.

Répartition en France : existe dans toutes les régions, Corse comprise. Il était autrefois commun en France et particulièrement dans l'Ouest. Rare dans le nord de l'Alsace, il atteint 2000m d'altitude dans les Alpes.

Exigences écologiques : affectionne les paysages semi-ouverts offrant une grande diversité d'habitats (boisements clairs, herbages, ripisylves, landes, friches, vergers...). C'est une espèce assez sédentaire. L'hibernation, de novembre à avril, s'effectue en petits groupes serrés, isolés ou en colonies dans diverses grottes et galeries.

Proies : capturées en empruntant de manière solitaire des corridors boisés, en chasse au vol ou à l'affût. Il s'agit de gros insectes volants (gros coléoptères, gros papillons nocturnes). Le régime alimentaire est variable en fonction de l'abondance des proies.

Fragilité ou sensibilité à des facteurs : problème du maintien des ressources alimentaires et de la protection des sites d'hivernage.

Mesures de conservation nécessaires :

La conservation doit concerner les gîtes de repos, d'hibernation, de transition... qui constituent des éléments **indissociables** les uns des autres.

- **protection des gîtes : poses de grilles, arrêtés de protection. Les abords des sorties de gîtes doivent être sous le couvert de végétation pour limiter les risques de prédation.**
- Protection des habitats : nécessite un ensemble cohérent d'actions de gestion du territoire ayant pour vocation de favoriser une forte diversité dans la structure du paysage et la définition de périmètres de protection.
- Boisement : maintenir ou recréer un réseau continu de corridors boisés, haies, alignements d'arbres entre les gîtes, multiplier les écotones (lisières, allées forestières, clairières), diversifier les parcelles, maintenir ou recréer des ripisylves, transformer les plantations monospécifiques de conifères.
- Herbages et zones agricoles : maintenir ou recréer un maillage de bocage, maintenir ou recréer des prairies permanentes pâturées par les bovins, proscrire les vermifuges à base d'ivermectine, proscrire les biocides, limiter les cultures de céréales et proscrire la maïsiculture.



La Barbastelle (*Barbastella barbastellus*, Schreber, 1774)

Code Natura 2000 : 1308	Espèce prioritaire : NON	Annexe : II
Protection nationale	LR : vulnérable	LR Régionale : vulnérable
Berne : annexe II	Bonn : annexe II	Washington : néant

Eléments descriptifs : espèce de taille moyenne présentant des oreilles larges dont les bords internes sont soudés au dessus du front. Pelage long noir, dessous un peu plus clair.

Taille : environ 50mm

Poids < 14g.

Longévité : jusqu'à 23 ans.



Confusion possible : pas de confusion possible dans notre pays.

Répartition en Europe : Europe moyenne, du sud de la Scandinavie, du sud de l'Angleterre, et du nord de l'Allemagne jusqu'au Caucase à l'Est et jusqu'à l'Espagne et l'Italie vers le Sud.

Espèce menacée dans beaucoup de pays.

Répartition en France : existe dans toutes les régions, Corse comprise. Absente de la frange littorale méditerranéenne. Menacée d'extinction en Picardie et en Ile de France.

Exigences écologiques : régions boisées de plaine et de montagne. Préférence marquée pour les forêts mixtes âgées avec présence de zones humides. C'est une espèce peu frileuse qui hiberne généralement de fin octobre à fin mars, à proximité de l'entrée des cavités en sujets isolés.

Proies : il s'agit quasi-exclusivement de petits lépidoptères de moins de 30mm. On note une grande flexibilité du comportement de chasse (vol).

Fragilité ou sensibilité à des facteurs : les milieux ouverts, urbanisés et les monocultures de résineux lui sont défavorables. Elle est sensible à l'intensification des pratiques forestières et à la diminution du nombre de lépidoptères nocturnes par traitements phytosanitaires. Effectifs ayant tendance à diminuer. Biologie de cette espèce à faible adaptabilité mal connue.

Mesures de conservation nécessaires :

- Gestion sylvicole : limiter la surface dévolue à la monoculture en futaie régulière d'essences non autochtones (<30% de la surface boisée totale) et encourager le taillis sous futaie et la futaie irrégulière. Maintenir la mosaïque d'habitats forestiers et associés.
- Maintien ou renouvellement des réseaux linéaires d'arbres et maintien des arbres à cavités.
- Eviter les traitements chimiques non sélectifs
- Limiter l'éclairage public au début et à la fin de la nuit.
- **Mise en protection des gîtes importants pour la reproduction et l'hibernation.**

Grand Murin (*Myotis myotis*, Borkhausen, 1774)

Code Natura 2000 : 1324	Espèce prioritaire : NON	Annexe : II
Protection nationale	LR : vulnérable	LR Régionale : vulnérable
Berne : annexe II	Bonn : annexe II	Washington : néant

Confusion possible : **pas de confusion possible dans nos contrées en raison de la grande taille.**

Museau, oreilles et patagium brun-gris.

Taille : environ 73mm

Poids jusqu'à 40g.

Longévité : jusqu'à 22 ans.



Répartition en Europe : Europe occidentale, centrale et méridionale. Absent du Danemark et de la Scandinavie. Presque disparu de la Grande-Bretagne. Présent au Pays-Bas, en Belgique, en Allemagne, en Pologne et en Suisse.

Répartition en France : toute la France, Corse comprise avec des zones locales de régression. Atteint 1900m d'altitude dans les Alpes.

Exigences écologiques : aime la chaleur, les paysages ouverts, bois clairs, prairies fraîchement fauchées, friches buissonneuses, parcs où le sol est accessible en vol. Les déplacements quotidiens sont importants (rayon de 10 Km en moyenne). Quartiers d'hiver : grottes, galeries, caves entre 7 et 12°C. Hiverné d'octobre à début mars, souvent de manière groupée.

Proies : gros insectes se déplaçant bruyamment qu'il capture par glanage au sol ou par poursuites aériennes après repérage auditif. Le régime alimentaire est varié et comprend la faune de la surface du sol + hannetons et tipules.

Fragilité ou sensibilité à des facteurs : dérangements dans les grottes et carrières souterraines que l'espèce fréquente et forte sensibilité aux produits toxiques servant à traiter les charpentes.

Mesures de conservation nécessaires :

- **Maintenir les gîtes d'hivernation (les orifices de gîtes doivent mesurer au minimum 30 x 30 cm)**, les gîtes d'été, maintenir ou développer les gîtes potentiels.
- Maintenir ou développer les terrains de chasse et leur capacité d'accueil pour les proies (pas d'insecticides en forêt, maintenir les futaies de feuillus)
- Eviter les modifications et destructions des milieux propices à la chasse et/ou au développement des proies (conversion des prairies de fauche, enrésinement, utilisation d'insecticides en prairie ou en forêt...).

Vespertilion à oreilles échanrées
(*Myotis emarginatus*, Geoffroy, 1806)

Code Natura 2000 : 1321	Espèce prioritaire : NON	Annexe : II
Protection nationale	LR : vulnérable	LR Régionale : vulnérable
Berne : annexe II	Bonn : annexe II	Washington : néant

Éléments descriptifs : espèce de taille moyenne. Les oreilles, de longueur moyenne, présentent dans leur tiers supérieur et sur le bord externe, une échancrure formant presque un angle droit que le tragus lancéolé n'atteint pas tout à fait. Le pelage est long, la face dorsale ocre à marron-roux et la face ventrale gris-jaunâtre.

Taille : environ 47mm.

Poids entre 7 et 15g.

Longévité : 16 ans

Confusion possible : avec d'autres vespertilions (V. de Daubenton, V. de Bechstein, V. de Natterer).



Répartition en Europe : Europe occidentale, centrale et méridionale (Espagne, Belgique, sud des Pays-Bas, Tchécoslovaquie, sud de la Pologne, Ukraine, Italie, Balkans, Suisse).

Répartition en France : toutes régions, Corse comprise. Espèce absente dans une large partie de la Bretagne et fortement menacée dans le nord de la France, localement abondante. On note une lente mais constante progression des effectifs dans le centre de la France.

Exigences écologiques : régions calcaires de plaine et de moyenne montagne. Marque une préférence pour les milieux forestiers à dominance de feuillus, entrecoupés de zones humides, de cours d'eau, de vallées fluviales.

Hibernation dans les mines, carrières souterraines et grottes entre 6 et 9°C, de manière isolée ou en petits groupes.

Proies : araignées et diptères diurnes (mouches) en majorité. Chasse très près de son gîte par vol stationnaire ou lors des vols de transit. L'espèce longe le plus souvent des lignes de végétation et ne traverse que très rarement les zones entièrement dénudées.

Fragilité ou sensibilité à des facteurs : espèce très sensible au traitement des charpentes. Présente une forte capacité d'adaptation à des milieux diversifiés.

Mesures de conservation nécessaires :

- **Protection des gîtes d'hivernage et d'estivage**
- **Maintien de l'élevage**



Vespertilion de Bechstein (*Myotis bechsteini*, Kuhl, 1817)

Code Natura 2000 : 1323	Espèce prioritaire : NON	Annexe : II
Protection nationale	LR : vulnérable	LR Régionale : indéterminée
Berne : annexe II	Bonn : annexe II	Washington : néant

Eléments descriptifs : espèce de taille moyenne à oreilles très longues et assez larges. Le tragus est long et lancéolé, égalant au moins la moitié de l'oreille.

Pelage long, face dorsale brun et face ventrale gris clair à blanc. Museau rose.

Taille : environ 50mm

Poids < 12g

Longévité maximale connue : 21 ans.



Confusion possible : toutes les autres espèces de vespertilion ayant une taille comparable ont des oreilles bien plus courtes.

Répartition en Europe : régions tempérées ou il est localisé et non abondant. Sud de l'Angleterre, Pays-Bas, Belgique, Allemagne, Pologne, Italie, nord de l'Espagne, Europe centrale, Bulgarie, Suisse.

Répartition en France : toutes les régions, Corse comprise mais beaucoup plus rare sur le pourtour méditerranéen (absent ou localisé). Jusqu'à 1400m.

Exigences écologiques : espèce forestière de plaine et de moyenne montagne avec préférence marquée pour les forêts de feuillus mûres à sous-bois dense. Hibernation dans les caves, galeries, grottes, parfois les arbres creux, à fort degré hygrométrique et entre 3 et 7°C. L'hibernation de cette espèce assez sédentaire s'effectue de manière isolée dans les arbres et en milieu souterrain.

Proies : papillons de nuit, moustiques et coléoptères qu'il capture par glanage et par vol lent au sein de la végétation arborée.

Fragilité ou sensibilité à des facteurs : espèce mal connue en raison de la faiblesse de ses effectifs.

Mesures de conservation nécessaires :

- Mesures sylvicoles adaptées par maintien d'îlots de taille suffisante de parcelles âgées de feuillus en taillis sous futaie ou en futaie. Maintien de la mosaïque d'habitats forestiers et des arbres à cavités.
- **Maintien des gîtes.**
- Eviter tout traitement chimique non sélectifs et à forte rémanence.

Autres espèces présentes sur le site et inscrites à l'annexe IV de la Directive Habitat

Nom	Nom français	Livre Rouge	Liste Rouge Régionale
<i>Myotis daubentoni</i>	Vespertilion de Daubenton	A surveiller	Espèce rare
<i>Myotis mystacinus</i>	Vespertilion à moustaches	A surveiller	Espèce indéterminée
<i>Myotis nattereri</i>	Vespertilion de Natterer	A surveiller	Espèce indéterminée
<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard septentrional	A surveiller	Espèce indéterminée



Ci-contre, l'Oreillard septentrional
Ci-dessous à gauche, le Vespertilion à moustaches
Ci-dessous à droite, le Vespertilion de Natterer



II. HISTORIQUE DES DONNEES : plus de 50 ans de données bibliographiques concernant les cavités des Roches à Vouvray-sur-Huisne ont pu être retracées.

Outre quelques écrits de Gentil citant, en 1881, 12 espèces de chauves-souris et quelques données de Letacq du début du 20^{ème} siècle consignées dans les bulletins de la société Linéenne de Normandie, les prospections de comptage liées à des activités de baguage ont débuté dans la Sarthe en 1948.

C'est Caubère qui parle en premier du site de Vouvray-sur-Huisne, énonçant qu'il regroupe "*les plus importantes populations de la Sarthe*". Il prospectera ce site chaque hiver jusqu'en 1971, baguant au cours de cette même période, plus de 1000 chiroptères.

Ses principales observations sont mentionnées dans l'article intitulé "Contribution à l'étude écologique des Chiroptères de l'ouest de la France et du Bassin Parisien", écrit en 1959 par Brosset et Caubère et paru dans le n° 23 de Mammalia.

Même si la configuration du site a actuellement changé, il donne de bonnes indications quant à la répartition, l'abondance et les mœurs de chaque espèce.

Le site comportait à cette époque plusieurs galeries dénommées de la manière suivante : Carrière des Cheminées (couloir de 400m de long), Grande Carrière, Souterrain des Roches I et II et Souterrain des Fours à chaux. Il mentionne également sur la même commune la Carrière des Chaussumeries qui, dit-il, fut "*en grande partie détruite par l'exploitation à ciel ouvert depuis 1954*". Il existe encore aujourd'hui, au lieu-dit les Chaussumeries, deux petites galeries abritant moins de 10 individus.

Les espèces qu'il nota à Vouvray-sur-Huisne et les observations qu'il y fit sont les suivantes :

Rhinolophus ferrumequinum (Grand Rhinolophe) : observé en individus isolés et en essaim dans la Carrière des Cheminées (500 individus à partir de 1953), là où la température est "*douce et constante et l'air calme et confiné*".

Rhinolophus euryale (Rhinolophe euryale) : observé en tant qu'individus isolés dans la Carrière des Cheminées et la Grande Carrière, au sein de la colonie de *Rhinolophus ferrumequinum* (2 en 1955 et 1 en 1957). L'auteur indique par ailleurs que "*l'espèce manque au nord de Vouvray-sur-Huisne*". Cette espèce n'a jamais été revue depuis sur ce site (voir plus loin) mais existe encore dans le sud du département de la Sarthe.

Rhinolophus mehelyi (Rhinolophe de Mehely) : 2 observations (un mâle en 1955 et une femelle en 1956) au sein de la Grande Carrière. Cette espèce méditerranéenne, observée semble-t-il ailleurs dans le grand Ouest à peu près à la même époque, ne fut jamais mentionnée ailleurs en Sarthe, ni observée à Vouvray-sur-Huisne depuis lors. Elle doit être considérée comme disparue de notre département.

Myotis myotis (Grand Murin) : "*espèce s'adaptant aux conditions locales, sans exigence particulière*". Indiqué comme hibernant en petite colonie dans les Souterrains des Roches.

Myotis bechsteini (Vespertilion de Bechstein) : "espèce dont la densité semble très faible partout... La Basse-Normandie et la Sarthe paraissent être une des régions de France où l'espèce est la plus répandue... L'espèce est relativement abondante à Vouvray-sur-Huisne, avec 18 individus en 1956" dont un essaim de 11 individus dans le souterrain des Roches.

"L'abondance de l'espèce est très variable d'une année sur l'autre et semble suivre à peu près exactement l'abondance des Barbastelles qui coïncide avec les périodes de grands froids".

Myotis emarginatus (Vespertilion à oreilles échancrées) : "l'espèce est commune dans toutes les carrières, mais généralement par individus isolés. Cependant, dans la carrière des Cheminées,...on trouve presque toujours...un petit essaim de *Myotis emarginatus* d'une dizaine d'individus". Il note également la présence de colonies dans la Grande Carrière (60 individus en 1948) et dans les Souterrains des Roches.

Eptesicus serotinus (Sérotine commune) : indiquée dans le Souterrain des Roches.

Espèces qu'il cite comme présentes mais sans indications complémentaires : *Rhinolophus hipposideros* (Petit Rhinolophe), *Myotis mystacinus* (Vespertilion à moustaches), *Myotis daubentoni* (Vespertilion de Daubenton) et *Barbastella barbastellus* (Barbastelle).

A partir de 1970, le site fut régulièrement prospecté par Brosset, Saint-Girons et Gaucher. Peu de renseignements bibliographiques concernent cette période. Dans un article concernant la raréfaction du Rhinolophe euryale, nous apprenons que "à partir de 1970...aucun *Rhinolophus euryale* n'y fut noté, alors que le nombre des individus des autres espèces resta stable".

Deux autres articles mentionnent la capture en 1982 puis en 1983 d'un individu mâle de *Rhinolophus ferrumequinum* bagué en 1953, ce qui constituerait ici, selon les auteurs, le record de longévité absolue de cette espèce.

A partir de 1981-1982, les prospections ont été menées conjointement par des naturalistes locaux (Phillouze, Pourreau et Redou) et des naturalistes de la région parisienne (Gaucher et Julien).

Dans le "bilan des recherches sur les chiroptères dans le Sarthe – inventaire des cavités souterraines 1982-1990", les auteurs parlent des carrières de Vouvray-sur-Huisne comme "le plus important gîte d'hibernation du département" bien que le site semble avoir perdu le tiers de ses effectifs : 374 et 407 au cours des saisons 1984-1985 et 1985-1986. Cette chute est attribuée à la diminution des effectifs du Grand Rhinolophe.

En 1986-1987, les effectifs descendent à 311 individus, probablement en raison de la perturbation engendrée par la remise en exploitation à ciel ouvert d'une partie du site.

Les comptages non publiés que nous avons pu récupérer depuis cette période montrent que les effectifs ont par la suite presque retrouvé leur niveau initial en 1989 (544 individus) pour chuter considérablement au cours de la dernière décennie (133 individus en 1991, 135 en 1994), correspondant sans doute aux années

d'exploitation intensive de la zone. Ces chiffres sont toutefois à pondérer, car les Souterrains des Roches n'ont, à cette époque, pas fait l'objet de prospections régulières.

Les effectifs de 2000 montrent une légère augmentation du nombre d'individus soit 370 dont 284 *Myotis emarginatus* et seulement 36 *Rhinolophus ferrumequinum* confortant ainsi les observations précédentes (chute des Grands Rhinolophes et progression spectaculaire du Vespertilion à oreilles échancrées).

Actuellement et comparativement à la description initiale du site par Caubère, les Souterrains des Roches I et II sont les seules zones intactes. La Grande Carrière et la Carrière des Cheminées ont en grande partie été détruites lors de l'exploitation du site par l'entreprise Lambert.

Synthèse des données bibliographiques pour les espèces de l'annexe II

Espèce	Données « Historiques » 1950-1980	Données « contemporaines » 1980-2000	Remarques et responsabilité du site vis à vis de l'espèce
<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Petit Rhinolophe)	Espèce présente	Entre 1 et 8	Stabilité des effectifs ? Responsabilité faible compte-tenu des effectifs.
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Grand Rhinolophe)	Environ 500 individus chaque année en colonie	Entre 4 et 236 avec en moyenne 145 individus / an	Régression importante des effectifs (3 comptages au cours des années 1990 avec 7, 4 et 36 ind.) Responsabilité haute. En fonction de nos connaissances actuelles, seuls 5 sites dans le département accueillent un essaim de plus de 50 individus.
<i>Rhinolophus euryale</i> (Rhinolophe euryale)	2 au maximum (1955)	Aucune observation	Doit être considéré comme disparu de ce site.
<i>Barbastella barbastellus</i> (Barbastelle).	Espèce présente	Entre 1 et 3 individus	Stabilité des effectifs ? Responsabilité haute compte-tenu de la rareté de l'espèce dans le département (moins de 10 individus comptabilisés chaque année).
<i>Myotis emarginatus</i> (Vespertilion à oreilles échanquées)	Individus isolés + colonie (60 en 1948)	Entre 9 et 284 avec en moyenne 82 individus / an	Effectifs en forte augmentation. Responsabilité très haute. Plus grosse concentration connue de l'espèce pour le département. Nombreux essaims.
<i>Myotis bechsteini</i> (Vespertilion de Bechstein)	Jusqu'à 18 en 1956	Entre 1 et 13	Légère diminution des effectifs. Responsabilité haute compte-tenu de la rareté de l'espèce dans le département (moins de 20

			individus comptabilisés chaque année).
<i>Myotis myotis</i> (Grand Murin)	Petite colonie.	Entre 4 et 50 avec en moyenne 20 individus / an	Stabilité des effectifs ? Responsabilité très haute. Il s'agit du deuxième foyer départemental en ce qui concerne les effectifs recensés en période hivernale.

Synthèse des données bibliographiques pour les espèces de l'annexe IV

Espèce	Données « Historiques » 1950-1980	Données « contemporaines » 1980- 2000
<i>Myotis daubentoni</i> (Vespertilion de Daubenton)	Espèce présente	Entre 1 et 25 individus
<i>Myotis mystacinus</i> (Vespertilion à moustaches)	Espèce présente	Entre 12 et 108 individus avec une moyenne de 54 par an
<i>Myotis nattereri</i> (Vespertilion de Natterer)	Pas d'indication	Entre 1 et 19 individus
<i>Plecotus auritus</i> (Oreillard roux).	Pas d'indication	Entre 0 et 4 individus
<i>Eptesicus serotinus</i> (Sérotine commune)	Espèce présente	Aucune observation

III. COMPTAGES HIVERNAGE 2000-2001, 2001-2002 et 2002-2003

Comptages de Janvier 2001

Espèces de l'annexe II

Espèce	Souterrain sud	Souterrain nord	Carrière ouest	Carrière est	Four à chaux	Total
<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Petit Rhinolophe)	1	/	/	/	/	1
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Grand Rhinolophe)	4	2	37	7	2	52
<i>Myotis emarginatus</i> (Vespertilion à oreilles échancrées)	39	26	125	101	3	294
<i>Myotis bechsteini</i> (Vespertilion de Bechstein)	1	/	/	/	/	1
<i>Myotis myotis</i> (Grand Murin)	3	4	29	10	1	47

Espèces de l'annexe IV

Espèce	Souterrain sud	Souterrain nord	Carrière ouest	Carrière est	Four à chaux	Total
<i>Myotis daubentoni</i> (Vespertilion de Daubenton)	/	/	5	4	/	9
<i>Myotis mystacinus</i> (Vespertilion à moustaches)	4	3	12	16	5	40
<i>Myotis nattereri</i> (Vespertilion de Natterer)	/	1	/	1	/	2
<i>Plecotus auritus</i> (Oreillard roux).	/	/	1	1	/	2

Comptages du 15 janvier 2002 (E. Fournier & S. Hubert – CPNS)

Espèces de l'annexe II

Espèce	Souterrain sud	Souterrain nord	Carrière ouest	Carrière est	Total
<i>Rhinolophus hipposideros</i> (Petit Rhinolophe)	1	/	/	/	1
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Grand Rhinolophe)	7	5	34	5	51
<i>Myotis emarginatus</i> (Vespertilion à oreilles échanquées)	32	65	194	77	368
<i>Myotis bechsteini</i> (Vespertilion de Bechstein)	/	2	2	/	4
<i>Myotis myotis</i> (Grand Murin)	1	2	38	13	54

Espèces de l'annexe IV

Espèce	Souterrain sud	Souterrain nord	Carrière ouest	Carrière est	Total
<i>Myotis daubentoni</i> (Vespertilion de Daubenton)	/	1	9	2	12
<i>Myotis mystacinus</i> (Vespertilion à moustaches)	2	6	12	17	37
<i>Myotis nattereri</i> (Vespertilion de Natterer)	/	1	8	2	11

Comptages du 13 janvier 2003 (E. Fournier & S. Hubert – CPNS)

Espèces de l'annexe II

Espèce	Souterrain sud	Souterrain nord	Carrière ouest	Carrière est	Four à chaux	Total
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Grand Rhinolophe)	9	24	15	5	1	54
<i>Barbastella barbastellus</i> (Barbastelle).	/	3	/	/	/	3
<i>Myotis emarginatus</i> (Vespertilion à oreilles échancrées)	71	56	188	79	1	395
<i>Myotis bechsteini</i> (Vespertilion de Bechstein)	1	2	1	1	/	5
<i>Myotis myotis</i> (Grand Murin)	4	6	22	25	2	59

Espèces de l'annexe IV

Espèce	Souterrain sud	Souterrain nord	Carrière ouest	Carrière est	Four à chaux	Total
<i>Myotis daubentoni</i> (Vespertilion de Daubenton)	2	/	6	6	/	14
<i>Myotis mystacinus</i> (Vespertilion à moustaches)	2	/	8	13	3	26
<i>Myotis nattereri</i> (Vespertilion de Natterer)	/	/	12	4	/	16

Total individus pour saisons 2000-2001, 2001-2002 et 2002-2003

	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Souterrain sud	52	82	89
Souterrain nord	36	43	91
Carrière ouest	209	297	252
Carrière est	140	116	133
Four à chaux	11	/	7
Effectif total	448	538	572

Au cours des quatre dernières saisons, l'effectif total du nombre d'individus observés est **en constante augmentation** (572 en 2003, 538 en 2002 contre 448 en 2001 et 370 en 2000). Il faut cependant pondérer cette remarque par les éléments suivants :

- en 2000, les effectifs ont peut être été sous-estimés en raison d'un dérangement important des individus avant les comptages.
- la cavité dite du "Four à chaux" n'a pas été prospectée en 2000 et en 2002 et par conséquent les individus éventuellement présents n'ont pu être comptabilisés ; cela affecte finalement peu le total car cette cavité n'accueille que peu d'individus.
- Les hivers 2001-2002 et 2002-2003 ont été beaucoup plus froids que les précédents, entraînant peut-être une fréquentation des cavités plus importante.
- la cavité dénommée "Carrière est" a vu sa superficie réduite en raison de la destruction de l'extrémité de la salle par l'exploitation de la carrière aérienne.
- une ramification souterraine au fond de la Carrière Ouest a longtemps été "oublié" par les prospecteurs : en 2001, 2002 et 2003, elle hébergeait pourtant jusqu'à une centaine de sujets. Seules les prospections des trois dernières années ont véritablement été exhaustives (hormis le Four à Chaux en 2002).

Ces comptages permettent tout de même d'affirmer qu'il s'agit toujours du plus important site d'hibernation à chiroptères du département. Le complexe des carrières souterraines des Roches accueille à lui seul **plus du quart des effectifs comptabilisés chaque année dans le département de la Sarthe**. D'après le bulletin de liaison n°1 de l'association "Groupe Chiroptère des Pays de la Loire", le site présente **un intérêt national** et se classe, en terme d'importance, en **6^{ème} position pour notre région**.

LES ACTEURS

I. LES ACTIVITES HUMAINES

Les cavités souterraines ne sont soumises à aucune activité humaine prépondérante (pas d'utilisation commerciale de type extraction souterraine ou champignonnière). Elles font cependant l'objet de visites régulières en toute saison, souvent à l'insu du propriétaire.

En superficie des souterrains nord et sud, se trouve le bois de buis géré de manière traditionnelle.

La cavité dite "Carrière ouest" s'étend sur une partie souterraine de la carrière exploitée et sous un champ habituellement cultivé en céréales.

Cette partie du périmètre Natura 2000 est incluse dans le périmètre de protection de 500m induit par le classement en Monument historique d'une partie des bâtiments des Roches, et ne fait l'objet d'aucune menace et d'aucun projet selon le propriétaire.

La cavité dite "Carrière est" s'étend quant à elle sous une carrière aérienne. Une première autorisation d'exploitation date du 18.10.1991 et est arrivée à échéance à la fin du mois d'octobre 2001 pour une production maximale de 54 000 T par an et une surface exploitable de 22 000 m². Le tonnage maximal exploitable n'étant pas encore atteint, le propriétaire souhaite mener à terme un projet de renouvellement de carrière et la société SOGETI est chargée de l'élaboration du dossier de demande de renouvellement.

II. DEFINITION DES ENJEUX

Une nouvelle remise en exploitation de la carrière entraînant un risque majeur pour la préservation de l'habitat concerné et des espèces, il est nécessaire de mettre en cohérence les deux projets. La figure 6 (source SOGETI) est une cartographie de l'ensemble de la zone exploitée en carrière mettant en évidence le secteur restant à extraire.

En raison de l'incertitude qui existait quant à l'étendue souterraine de la "cavité est", un relevé topographique pour l'établissement d'un canevas polygonal de la périphérie de la galerie a été financé par la DIREN Pays de la Loire et réalisé par le cabinet Barrière du Mans. La figure 7 présente les résultats de ce relevé topographique et la figure 8, la superposition du plan de la carrière et de l'étendue souterraine de la cavité.

Une partie de cette cavité se trouvant au sein du secteur restant à extraire, il est obligatoire de la prendre en considération et de la soustraire à toute exploitation. De plus une zone tampon d'une dizaine de mètres devra être respectée.

Par ailleurs, l'exploitation à proximité de la cavité se fera en dehors de la période d'hibernation (du 1^{er} novembre au 1^{er} mars) : dans le cas d'éventuelles trépidations et effondrements, celles-ci n'engendreraient pas de mortalité directe chez les chiroptères.

En effet, durant cette période, les animaux dont la température corporelle a fortement diminué, présentent des rythmes cardiaque et respiratoire très lents. Chaque dérangement entraînant un réveil non biologiquement programmé peut être fatal à l'individu par une dépense d'énergie considérable.

C'est pour cette même raison que toutes les cavités doivent être fermées et la fréquentation humaine maîtrisée. Il est nullement question d'interdire et de refuser l'accès aux personnes qui le demandaient auparavant au propriétaire, mais seulement de canaliser et d'encadrer les passages. Durant cette période hivernale, une seule visite par cavité sera réalisée avec un maximum de 5 personnes à chaque fois.



Fig. 6 : Cartographie de la zone exploitée en carrière (source : SOGETI).

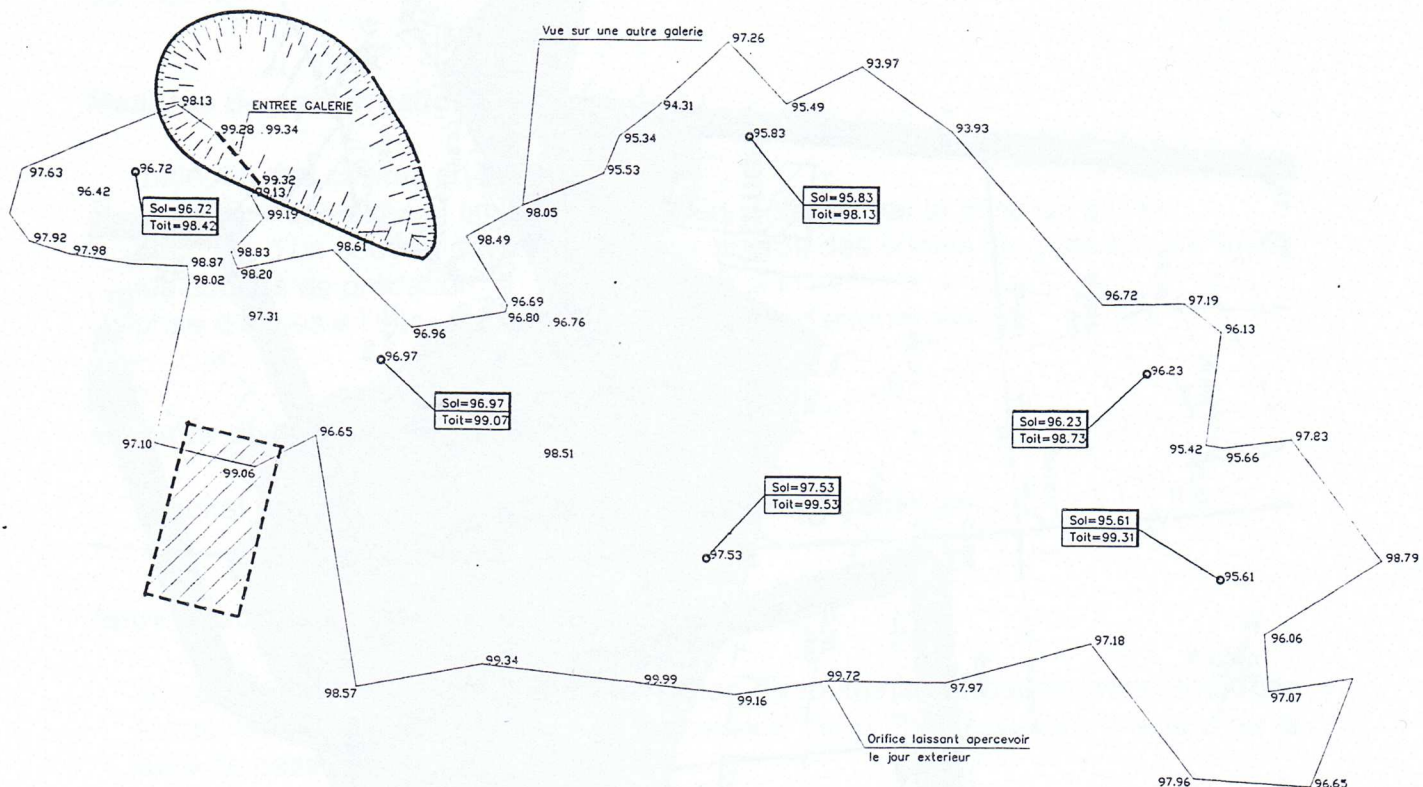


Fig. 7 : Canevas polygonal de la périphérie de la galerie "Carrière Est".

Secteur restant à extraire

Etendue souterraine de la cavité

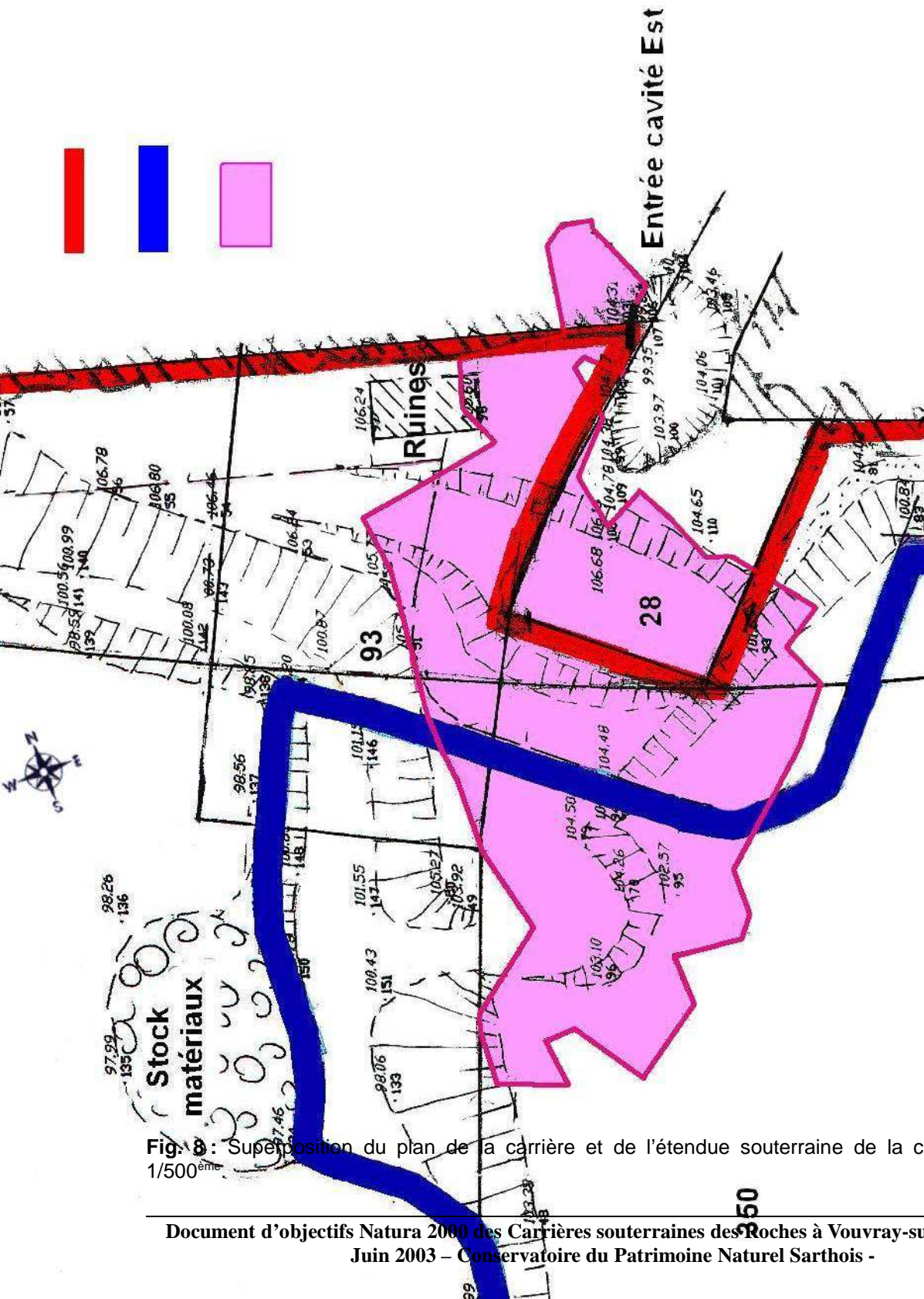


Fig. 8 : Superposition du plan de la carrière et de l'étendue souterraine de la cavité – Echelle : 1/500^{ème}

DES MESURES DE CONSERVATION

I. PROPOSITIONS DE CONSERVATION ET PRESCRIPTIONS DE GESTION

Le présent document d'objectifs s'applique sur des espèces des annexes II et IV présentes, au moment de l'hibernation dans un seul type d'habitat (Grottes non exploitées par le tourisme : 8310). Aussi, les prescriptions de conservation des espèces passent dans ce cas précis obligatoirement par la conservation et la gestion de l'habitat.

Mesures de conservation nécessaires :

- maintien des cavités en l'état,
- protection des gîtes et limitation de la fréquentation par la pose de grilles,
- maintien d'un couvert de végétation aux abords des sorties de gîtes afin de limiter les risques de prédation,
- pose d'étais à l'intérieur de la cavité si risque d'effondrement.

Mesures de gestion nécessaires :

- l'habitat en tant que tel ne nécessite aucune mesure de gestion.

Autres actions à mettre en œuvre :

- comptage annuel en période d'hibernation de toutes les espèces présentes dans toutes les cavités par la "structure animatrice" (le propriétaire sera prévenu de la date de passage),
- mise en cohérence des demandes de visites sur le site pour l'observation des chiroptères : le propriétaire possède une clef de chaque grille pour son utilisation personnelle mais il s'engage, dans le cadre du financement des grilles par un contrat Natura 2000, à répercuter les demandes de visites à la structure animatrice qui les gèrera afin de limiter le dérangement des chiroptères en période hivernale.

Concernant le bois de buis, le propriétaire continuera de l'entretenir tel qu'il le fait actuellement (mais sans coupe rase), dans le respect de la législation en vigueur. Natura 2000 n'apporte aucune contrainte supplémentaire à ce sujet.

II. LES FICHES ACTION

Les fiches "action" présentent le détail de toutes des actions envisagées. Le coût approximatif de la fermeture des cavités a été déterminé grâce à une visite sur le site en compagnie d'un artisan spécialisé en ferronnerie, Monsieur DELAREUX de Saint-Jean-de-la-Motte.

ACTION N°1

Intitulé de l'action : Fermeture de cavité

Zonage : cavité dite du Four à chaux

Parcelles concernées : 355-356 ?

Descriptif : pose de deux grilles dont une seule aurait une trappe de passage + pose d'une grille en haut de la cheminée d'aération pour des questions de sécurité

Périodicité : une seule fois

Date et période de réalisation de l'action : travaux à réaliser dès que possible en période estivale (entre le 1^{er} juin et le 30 septembre) par un artisan spécialisé en ferronnerie

Coût estimé :

Fabrication des grilles : 1800€

Pose : 930€

Total : 2730€

Financement envisageable : FGMN – FEOGA

Outil : contrat Natura 2000

Engagements du propriétaire :

-permettre les comptages annuels en laissant une clef à la structure chargée de les réaliser

-respecter les consignes concernant les visites en période hivernale : un seul passage entre le 1^{er} novembre et le 1^{er} mars (5 personnes au maximum)

ACTION N°2

Intitulé de l'action : Fermeture de cavité

Zonage : cavité Souterrain nord

Parcelle concernée : 401

Descriptif : pose d'une porte en bois avec clef en départ de galerie à l'emplacement d'une ancienne porte

Périodicité : une seule fois

Date et période de réalisation de l'action : travaux à réaliser dès que possible en période estivale (entre le 1^{er} juin et le 30 septembre) par un artisan spécialisé en ferronnerie

Coût estimé :

Fabrication de la porte en bois : 600€

Pose : 330€

Total : 930€

Financement envisageable : FGMN – FEOGA

Outil : contrat Natura 2000

Engagements du propriétaire :

-permettre les comptages annuels en laissant une clef à la structure chargée de les réaliser

-respecter les consignes concernant les visites en période hivernale : un seul passage entre le 1^{er} novembre et le 1^{er} mars (5 personnes au maximum)

ACTION N°3

Intitulé de l'action : Fermeture de cavité

Zonage : cavité Souterrain sud ou "Sacré cœur"

Parcelle concernée : 401

Descriptif : fermeture de chaque extrémité de la galerie à l'emplacement des anciennes portes (une grille fermée et une porte en bois avec clef). La grille sera positionnée à l'entrée située sous le "Sacré cœur"

Périodicité : une seule fois

Date et période de réalisation de l'action : travaux à réaliser dès que possible en période estivale (entre le 1^{er} juin et le 30 septembre) par un artisan spécialisé en ferronnerie

Coût estimé :

Fabrication de la porte en bois : 600€

Fabrication de la grille : 550€

Pose : 660€

Total : 1810€

Financement envisageable : FGMN – FEOGA

Outil : contrat Natura 2000

Engagements du propriétaire :

-permettre les comptages annuels en laissant une clef à la structure chargée de les réaliser

-respecter les consignes concernant les visites en période hivernale : un seul passage entre le 1^{er} novembre et le 1^{er} mars (5 personnes au maximum)

ACTION N°4

Intitulé de l'action : Fermeture de cavité

Zonage : cavité Carrière ouest

Parcelle concernée : 346

Descriptif : L'entrée actuelle étant large et partiellement éboulée, il est impossible de poser une grille sur un substrat meuble. La fermeture doit donc se faire à l'intérieur de la cavité, ce qui nécessite la pose de plusieurs grilles (seule l'une d'entre elle aurait une porte pour permettre les comptages)

Périodicité : une seule fois

Date et période de réalisation de l'action : travaux à réaliser dès que possible en période estivale (entre le 1^{er} juin et le 30 septembre) par un artisan spécialisé en ferronnerie

Coût estimé :

Fabrication des grilles : 3370€

Pose : 930€

Total : 4300€

Financement envisageable : FGMN – FEOGA

Outil : contrat Natura 2000

Engagements du propriétaire :

- permettre les comptages annuels en laissant une clef à la structure chargée de les réaliser
- respecter les consignes concernant les visites en période hivernale : un seul passage entre le 1^{er} novembre et le 1^{er} mars (5 personnes au maximum)

ACTION N°5

Intitulé de l'action : Fermeture de cavité

Zonage : cavité Carrière est

Parcelles concernées : 28 - 93

Descriptif : L'entrée actuelle étant large et partiellement éboulée, il est impossible de poser une grille sur un substrat meuble. La fermeture doit donc se faire à l'intérieur de la cavité, ce qui nécessite la pose d'une petite grille avec trappe de passage

Périodicité : une seule fois

Date et période de réalisation de l'action : travaux à réaliser dès que possible en période estivale (entre le 1^{er} juin et le 30 septembre) par un artisan spécialisé en ferronnerie

Coût estimé :

Fabrication de la grille : 615€

Pose : 330€

Total : 945€

Financement envisageable : FGMN – FEOGA

Outil : contrat Natura 2000

Engagements du propriétaire :

-permettre les comptages annuels en laissant une clef à la structure chargée de les réaliser.

-respecter les consignes concernant les visites en période hivernale : un seul passage entre le 1^{er} novembre et le 1^{er} mars (5 personnes au maximum)

ACTION N°6

Intitulé de l'action : Délimitation de carrière souterraine en superficie

Zonage : cavité Carrière est

Parcelles concernées : 28, 348, 350 et 93

Descriptif : Matérialisation aérienne de l'étendue de la cavité et d'une bande de sécurité de 10m afin de délimiter précisément les contours possibles de l'exploitation

Périodicité : une seule fois.

Date et période de réalisation de l'action : travaux à réaliser dès que possible par un géomètre-expert

Coût estimé : environ 1000€

Financement envisageable : FGMN – FEOGA

Outil : contrat Natura 2000

Engagements du propriétaire :

-laisser les bornages en place sur le terrain

ACTION N°7

Intitulé de l'action : Comptage annuel des effectifs de chiroptères

Zonage : les cinq cavités du site

Descriptif : comptage des effectifs de chaque espèce de chiroptères dans chaque cavité + vérification de l'état des cavités

Périodicité : annuelle

Date et période de réalisation de l'action : au mois de janvier

Coût estimé : environ 550€ par an

Financement envisageable : FGMN

Outil : à définir (convention ?)

ACTION N°8

Intitulé de l'action : Protection des gîtes à Chiroptères

Zonage : l'ensemble des cavités du site

Descriptif :

Pour des cavités à accès libre, fermeture par des barreaux horizontaux espacés de 15 à 20 cm. Ceux-ci peuvent être insérés dans la roche ou reliés à une armature elle-même scellée au mur et au sol.

La grille devra comporter un système d'ouverture pour laisse rentrer le propriétaire et les scientifiques. Ce système d'ouverture peut être un barreau coulissant ou un petite porte anti-intrusion possédant un cadenas épais à l'intérieur (non sectionnable).

Pour des sites d'hivernage à entrées multiples, ayant déjà eu une grille vandalisée ou ayant un intérêt notable pour le phénomène de swarming (regroupement automnal pour les accouplements des Chiroptères), le site pourra être protégé par un grillage entourant le site d'environ 2 mètres de hauteur et distant d'au moins 2 mètres des entrées de cavités.

Pour des cavités à l'entrée en voie de comblement ou avec des dépôts ou remblais constatés, dégagement léger des entrées avec déblaiement des matériaux en veillant à ne pas modifier les conditions hygrométriques et thermiques du souterrain.

Périodicité : annuelle

Maître d'ouvrage : Propriétaires et titulaires des droits réelles des terrains.

Mise en œuvre : CEN Pays de la Loire

Type de contrat : Contrat Natura 2000 A32323P : Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site

Coût estimé : Sur devis

Financement envisageable : Contrats Natura 2000

Indicateurs de suivi : Suivi de la présence des populations de Chiroptères

Points de contrôle :

Vérification visuelle du travail réalisé

Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

SITE NATURA 2000 : Carrières souterraines des Roches (Vouvray-sur-Huisne - SARTHE)

CODE : FR 5200652

PLAN D'ACIONS ET PROGRAMMATION : Récapitulatif 2003 - 2008

RUBRIQUE	ACTION	HABITAT ESPECE	MONTANT NET				TOTAL NET NATURA 2000
			2003		2004		
			Total	Natura 2000	Total	Natura 2000	
B - CONTRATS NATURA 2000	Fermeture de cavité "Four à chaux"	83.10	2 730 €	2 730 €			2 730 €
	Fermeture cavité "Souterrain nord"	83.10	930 €	930 €			930 €
	Fermeture cavité "Souterrain sud"	83.10	1 810 €	1 810 €			1 810 €
	Fermeture cavité "Carrière ouest"	83.10	4 300 €	4 300 €			4 300 €
	Fermeture cavité "Carrière est"	83.10	945 €	945 €			945 €
C - AUTRES	Bornage superficiel de la cavité "Carrière est"	83.10	1 000 €	1 000 €			1 000 €
	Comptage annuel des effectifs : 540 €/an	83.10			2 750 €		2 750 €
	TOTAL		11 715 €	11 715 €			14 465 €

BIBLIOGRAPHIE

- | | | |
|---|------|---|
| BEUCOURNU J.C. | 1962 | Observations sur le baguage des chiroptères: résultats et dangers. <i>Mammalia</i> , T.26 : 539-565 |
| BEUCOURNU J.C. | 1963 | Sur la présence dans l'ouest (Sarthe, Maine-et-Loire et Ille-et-Vilaine) de l'Oreillard méridional (<i>Plecotus austriacus</i>) Fischer, 1829, signalé en France de Nice, du Delta rhodanien et de Corse. <i>Bull. Soc. Sc. De Bretagne</i> , T. 38 : 165-171. |
| BEUCOURNU J.C. & MATILE L. | 1958 | Contribution à l'inventaire faunistique des cavités souterraines de l'Ouest de la France. 1. Mammifères. <i>Bull. Soc. Sc. Nat. Ouest France</i> , 54 : 5-16 |
| BROSSET A. & CAUBERE B. | 1959 | Contribution à l'étude écologique des Chiroptères de l'ouest de la France et du Bassin Parisien. <i>Mammalia</i> n°23 : 180-238. |
| BROSSET A. & Coll. | 1988 | La raréfaction du Rhinolophe euryale (<i>Rhinolophus euryale</i> Blasius) en France. Recherche d'une explication. <i>Mammalia</i> . T. 52, n°1 : 101-122. |
| CAUBERE B., GAUCHER P. & Coll. | 1983 | Un cas de longévité exceptionnelle chez le chiroptère <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> : <i>Revue Ecol. (Terre Vie)</i> , vol. 37 : 129-131. |
| Conservatoire des sites naturels de Picardie | 1997 | Les Chauves-souris de Picardie, connaissance et protection : 32p. |
| FIERS V., GAUVRIT B., GAVAZZI E., HAFFNER P., MAURIN H. & Coll. | 1997 | Statut de la Faune de France métropolitaine. Statuts de protection, degrés de menace, statuts biologiques. Col. Patrimoines naturels, volume 24 - Paris, Service du Patrimoine Naturel / IEGB / MNHN, Réserves Naturelles de France, Ministère de l'Environnement : 225p. |
| MNHN & WWF | 1994 | Le Livre Rouge. Inventaire de la Faune menacée en France. – Nathan : 175p. |
| PHILLOUZE S., POURREAU D. & REDOU C. | 1990 | Bilan des recherches sur les Chiroptères de la Sarthe. Inventaire des cavités souterraines 1892-1990. <i>Erminea</i> , Bull. de liaison n° 12 : 12-16. |
| ROUE S.Y. & BARATAUD M. | 1999 | Habitats et activité de chasse des chiroptères menacés en Europe : synthèse des connaissances actuelles en vue d'une gestion conservatrice. <i>Le Rhinolophe</i> . Vol. Spéc. N°2 : 137p. |
| SCHOBBER W. & GRIMMBERGER E. | 1991 | Guide des chauves-souris d'Europe (biologie, identification, protection). Ed. Delachaux et Niestlé : 225p. |

VALENTIN-SMITH G. & Coll. 1998 Guide méthodologique des documents d'objectifs natura 2000. Réserves Naturelles de France / Atelier Technique des Espaces Naturels, Quétingny : 144p.

ANNEXES

Annexe 1 : les membres du Comité de pilotage.

La composition du comité de pilotage chargé d'assurer le suivi de la réalisation du présent document d'objectifs Natura 2000 a été fixée par arrêté préfectoral du 09 janvier 2001 (arrêté n°01-0088).

Ce comité de pilotage est commun à deux ensembles de cavités souterraines : celles de la Vollonière à Poncé-sur-le-Loir (site n° FR 5200651) et celles de la Roche à Vouvray-sur-Huisne (site n° FR 5200652).

PRÉFECTURE DE LA SARTHE

DIRECTION DES ACTIONS
INTERMINISTERIELLES ET EUROPEENNES

Bureau de l'Environnement
YB/PR

ARRETE N°01-0033 du 9 JAN 2001

LE PRÉFET DE LA SARTHE
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la directive européenne n° 92/43 C.E.E. du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

VU le décret n° 95-631 du 5 mai 1995 relatif à la conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces sauvages ;

VU la circulaire de Madame la Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement du 26 février 1999 relative à Natura 2000 ;

VU l'avis du Comité départemental de suivi Natura 2000 du 7 avril 1999 ;

SUR PROPOSITION de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Sarthe ;

ARRETE

Article 1er – Il est procédé à la création d'un comité de pilotage chargé d'assurer le suivi de la réalisation du document d'objectifs Natura 2000 des cavités souterraines de :

- La Volonnière à Poncé-sur-Le-Loir (site n°FR 5200651)
- Vouvray-sur-Huisne (site n° FR 5200652)

Article 2 – Ce comité de pilotage est présidé par le Sous-Préfet de Mamers.

Article 3 – La composition du comité de pilotage est la suivante :

♦ Collège des administrations de l'Etat

- M. le Directeur Régional de l'Environnement ou son représentant ;
- M. le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement ou son représentant ;
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt ou son représentant.

.../...

♦ Collège des collectivités locales

- . M. le Président du Conseil Général de la Sarthe ou son représentant ;
- . Les maires des communes de :

- VOUVRAY-SUR-HUISNE
- PONCE-SUR-LE-LOIR

♦ Collège des propriétaires, associations, usagers et experts

- . M. de MONTESSON Guy, La Roche, 72160 Sceaux-sur-Huisne, propriétaire des cavités de Vouvray-sur-Huisne ;
- . M. BECQUELIN Claude, La Volonnière, 72340 Ponce-sur-Le-Loir, propriétaire des cavités de La Volonnière ;
- . Entreprise LAMBERT, exploitant de la carrière de Vouvray-sur-Huisne ;
- . M. le Président du Conservatoire du Patrimoine Naturel Sarthois ;
- . M. le Président de Sarthe Nature Environnement ;
- . M. PAILLEY Patrice, expert, membre de la S.F.E..P.N. et du C.S.R.P.N.

Article 4 – Le comité de pilotage se réunira en tant que de besoin, sur convocation de son Président et en particulier :

- . Au démarrage de l'étude, afin de valider la méthode et le calendrier ;
- . A l'issue des inventaires et du diagnostic ;
- . A la remise du rapport final pour la validation du document d'objectifs.

Article 5 – Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Sous-Préfet de Mamers, le Directeur Régional de l'Environnement, le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Sarthe sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE PRÉFET,

Elisabeth ALLAIRE



Y. BRUNOT

Annexe 2 : Compte-rendu des réunions du comité de pilotage

Première réunion : le 21 janvier 2002

Présents : M. Ballade (sous-préfet de Mamers), M. Bocher (représentant DIREN), M. Henri (représentant DDAF), DRIRE, Mlle Joalland (représentant CG Sarthe), M. Dupont (maire de Vouvray-sur-Huisne), Mme Bruneau (maire de Poncé-sur-le-Loir), M. de Montesson (propriétaire), M. Becquelin (propriétaire), M. Pailley (expert en chiroptères), M. Pourreau (président CPNS) et Mlle Hubert (CPNS).

M. Ballade et M. Bocher rappellent quelques généralités sur la politique Natura 2000 ainsi que sur les procédures concernant l'élaboration des documents d'objectifs. Le CPNS énonce en préambule quelques points relatifs à la biologie des chiroptères puis explique quels sont les sites à chiroptères retenus au titre de Natura 2000 pour le département de la Sarthe (situation cartographique, indications et renseignements présents sur le formulaire standard, présentation photographique des espèces de l'annexe II). Le CPNS présente ensuite le plan prévisionnel des documents d'objectifs (présentation du site, patrimoine biologique et propositions d'action) ainsi que le calendrier prévisionnel d'exécution.

A la suite des présentations, les représentants de l'état répondent aux diverses questions formulées :

- Mme Bruneau demande à ce que la situation du zonage retenu soit plus précise que l'astérisque grossier actuellement mentionné sur le formulaire Natura 2000.
- M. Becquelin fait part de son inquiétude face au zonage dont sa propriété fait actuellement l'objet, et insiste sur le fait qu'il a des projets touristiques qu'il ne souhaite pas voir remis en cause en raison de la présence des chiroptères. M. de Montesson va dans le même sens et souhaite demander une autorisation d'extension de sa carrière dont l'autorisation d'exploitation a pris fin en octobre 2001.
- M. Ballade et M. Bocher insistent sur le fait que le document d'objectif traduit une démarche consensuelle de la part de l'Etat français et que nous sommes actuellement dans une phase de négociation afin de trouver les compromis adéquats à la conservation des espèces.

A l'issue de la réunion, un rendez-vous est pris entre le CPNS, M. Becquelin et Mme Bruneau d'une part, et entre le CPNS, M. de Montesson et M. Dupont d'autre part afin d'avancer dans les négociations.

La prochaine réunion du comité de pilotage est prévue à la fin du mois de mai.

Deuxième réunion : le 17 septembre 2002

Présents : M. Ballade (Sous-préfet de Mamers), Mme Vienne (Préfecture), M. Henri (représentant DDAF), M. Dupont (maire de Vouvray-sur-Huisne), Mme Bruneau (maire de Poncé-sur-le-Loir), M. Seveau (voisin de M. Becquelin, Poncé-sur-le-Loir), M. de Montesson (propriétaire), M. Becquelin (propriétaire), M. Pailley (expert en chiroptères), et Mlle Hubert (chargée de mission CPNS).

Excusés : M. Bocher (représentant DIREN), M. Allanic (société SOGETI), M. Lambert (exploitant de la carrière de Vouvray-sur-Huisne) et M. Pourreau (président CPNS)

-Site de Vouvray-sur-Huisne :

S. Hubert présente le contour Natura 2000 envisagé en fonction de la position des cavités à chiroptères ainsi que le projet d'extension de carrière jouxtant le site. Le comité de pilotage prend note qu'il n'y a pas de contre indications notoires entre les deux projets et que la limite de la zone à exploiter sera matérialisée sur le terrain par une clôture que posera l'exploitant.

M. Pailley demande à ce que l'exploitation à proximité de la cavité se fasse en dehors de la période d'hibernation : dans le cas d'éventuelles trépidations et effondrements, celles-ci n'engendreraient pas de mortalité chez les chiroptères. Le comité demande à ce que les documents de demande d'autorisation de renouvellement de carrière soient annexés au DocObj et que le réaménagement ultérieur y soit clairement précisé.

Les mesures de conservation et de gestion proposées sont examinées, suscitant les observations suivantes :

- M. le Maire de Vouvray-sur-Huisne demande également la pose de grille pour la cavité dite "du four à chaux". Par ailleurs il demande quels seront les effets de la zone Natura 2000 pour les exploitants situés hors du détournement. M. Henry explique que les mesures du DO s'appliquent uniquement à l'intérieur du périmètre retenu et par conséquent sans effet sur les agriculteurs voisins.
- M. de Montesson demande qui aura les clefs, une fois les grilles posées : il lui est répondu que le propriétaire aura une clef et que la structure "animatrice" chargée du suivi scientifique et de la mise en œuvre du DO aura un double. Il demande également quel sera l'effet du classement Natura 2000 sur le bois de buis et s'il pourra continuer de l'entretenir tel qu'il le fait actuellement. Il lui est répondu que oui dans la limite de ce que permet la législation (entretien régulier).

Ces divers points doivent être précisés dans le document d'objectifs.

-Site de Poncé-sur-le-Loir :

S. Hubert présente le contour Natura 2000 envisagé en fonction de la position des cavités à chiroptères. Ce contour, uniquement dans la propriété de M. Becquelin s'élève à environ 20 ares. Les entrées étant déjà partiellement sécurisées, les seules mesures de gestion envisageables concernent la conservation des habitats. M. Becquelin explique, suite aux dossiers qu'il a préalablement envoyé à la sous-préfecture, à la DIREN et au CPNS les projets qu'il souhaite voir aboutir sur sa propriété. Les aménagements paysagers initialement prévus sont sans effet sur les populations de chiroptères et peuvent être envisagés. Son plan prévoyait également des aménagements complémentaires, dont une partie concernerait l'utilisation d'un puit utilisé par des chiroptères pour en faire une cascade. M. Becquelin avait obtenu

des subventions de la part de la région pour la mise en œuvre de ses projets. Par suite de problèmes financiers, il ne peut plus actuellement les réaliser à court terme. Non opposé au projet NATURA 2000 sur sa propriété à priori, il souhaiterait que la sauvegarde des chiroptères soit inscrite dans un plan de développement touristique de son domaine et reste réticent à d'autres éventualités en raison des contraintes qu'il pourrait avoir.

Le CPNS doit maintenant finaliser les DOCOBJ. Un projet du rapport final (un rapport pour chacun des deux sites) sera envoyé aux différents membres du comité de pilotage avant le prochain qui devrait avoir lieu mi-décembre.

Troisième réunion : le vendredi 28 mars 2003 à 10H (Salle Busson)

Présents : M. Ballade (Sous-préfet de Mamers), Mme Vienne (Préfecture), Mme Leroi (Sous-préfecture de Mamers), Mme Morvan (représentante DIREN), M. Henry (représentant DDAF), Mlle Joalland (représentante Conseil Général), M. Dupont (maire de Vouvray-sur-Huisne), M. Sevault (représentant mairie Poncé-sur-le-Loir), M. de Montesson (propriétaire), M. Becquelin (propriétaire), M. Allanic (société SOGETI), et Mlle Hubert (CPNS).

Excusés : M. Pailley (expert en chiroptères) et M. Pourreau (président CPNS).

Suite au dernier comité de pilotage du mois de septembre dernier, les divers intervenants ont reçu, en même temps que la convocation pour la présente réunion, les projets de DOCOB pour examen préalable. Après une brève présentation et un rappel des mesures principales de conservation, M. Ballade propose de recueillir les remarques sur les projets de rapports.

-Site de Poncé-sur-le-Loir (FR5200651) :

M. Sevault indique qu'il pense que la diminution des effectifs de chiroptères depuis le début des années 90 n'est pas liée aux activités en vigueur à proximité des caves mais résulte plutôt d'un problème environnemental périphérique. Il pense que la protection des gîtes ne suffira pas.

Mme Morvan rappelle que le site de la Volonnière est inclus dans un projet de site plus vaste désigné pour la conservation des Chauves-souris. Ce sujet sera donc abordé dans ce cadre.

M. Becquelin demande à nouveau à ce qu'il y ait une coordination entre le tourisme et l'environnement pour le développement de son domaine. M. Ballade indique que la "création d'un interlocuteur unique pour le développement touristique" est actuellement en cours, et que Natura 2000 peut s'appuyer sur des projets existants pour informer et sensibiliser à la protection des chauves-souris.

Le comité de pilotage donne son accord sur le projet de document qui ne comprend qu'une seule action à l'heure actuelle : les comptages annuels.

-Site de Vouvray-sur-Huisne (FR5200652) :

M. de Montesson demande à ce que les grilles qui seront posées ne soient pas galvanisées, mais peintes pour une meilleure intégration paysagère.

M. Dupont s'interroge sur les contraintes du DOCOB vis-à-vis de la mise en valeur touristique du Four à chaux. Cette activité 'ayant pas d'interaction avec la conservation des chauves-souris, il n'y a pas de mesure proposée dans le document.

Par rapport au projet de demande de renouvellement de carrière, M. Allanic précise que le dossier a été déposé à la préfecture le 28.02.2003. Il indique que la remise en

état du front de taille est bien avancée et que le carrier a fait de gros efforts en terme de revégétalisation. La conservation de la cavité souterraine implique pour lui une perte d'exploitation de 8800 tonnes.

M. Ballade ajoute qu'il n'y a pas de droit acquis et qu'en conséquence le projet doit tenir compte de la présence des chauves-souris.

Le comité de pilotage donne son accord sur le projet de document.

Il est précisé que, suite à l'approbation des deux documents d'objectifs, le comité de pilotage continuera de se réunir une fois par an afin de suivre la mise en œuvre de ces derniers. Un contrat Natura 2000 sera passé avec les propriétaires qui le souhaitent dans le courant de l'année.

Annexe 3 : Compte-rendu des rencontres avec propriétaires et utilisateurs en dehors des comités de pilotage

11.01.2002 : contact téléphonique avec M. de Montesson en vue d'une demande d'autorisation pour les comptages de chiroptères dans les cavités.

15.01.2002 : réalisation des comptages des chiroptères dans les cavités de la Roche à Vouvray-sur-Huisne par le CPNS (M. Fournier et Mlle. Hubert). Pas de rencontre sur le terrain.

12.02.2002 : rencontre à la mairie de Vouvray-sur-Huisne entre Mlle Hubert (CPNS), M. Dupont (maire de Vouvray-sur-Huisne), M. de Montesson (propriétaire), M. Lambert (exploitant de la carrière) et M. Guiard (Société SOGETI, chargé de l'instruction du dossier de demande de renouvellement d'autorisation de carrière).

En préambule, M. Lambert indique qu'il n'a pas eu de convocation pour le comité de pilotage bien qu'il en fasse partie.

Le CPNS apporte de nouveau des précisions quant à la politique Natura 2000 et précise le but du document d'objectifs à réaliser.

M. Guiard expose le projet de demande d'autorisation de carrière : il précise qu'il s'agit d'une demande de renouvellement et non d'extension car même si la première autorisation est arrivée à échéance, le tonnage maximal exploitable n'est pas encore atteint.

Le CPNS présente une carte signalant la position des cavités, leurs entrées ainsi que leur étendue souterraine supposée : à la vue de ce document, il s'avère que trois cavités sur quatre (souterrain nord, souterrain sud et carrière ouest) ne sont pas touchées par le projet de demande de renouvellement d'exploitation de carrière. Seule la carrière est se situe dans et/ou en bordure du projet pour partie.

Déplacement sur le terrain pour mieux visualiser les périmètres concernés

Compte-tenu du fait que l'exploitation n'est pas possible à moins de 10 m des haies et des bordures des parcelles, et que seule une petite superficie de l'exploitation serait concernée, M. Guiard propose d'intégrer la préservation de la cavité souterraine dans la demande d'autorisation et de faire positionner précisément par un géomètre l'entrée de cette dernière. A la vue des résultats, une perte de revenu d'exploitation pourra être chiffrée.

Pour la préservation de toutes les cavités, le CPNS propose la pose de grilles et la signature d'une convention ultérieure pour le suivi des espèces, avec le propriétaire. M. de Montesson donne son accord oral pour poursuivre les réflexions dans ce sens. Par rapport à la délibération du conseil municipal de Vouvray-sur-Huisne du 22.01.2002, il est bien précisé que le périmètre Natura 2000 ne concerne que les cavités situées sur la propriété de M. de Montesson.

30.09.2002 : contact téléphonique avec M. de Montesson en vue de le prévenir d'une visite sur sa propriété afin de faire réaliser des devis pour la pose des grilles, visite prévue pour le 03 octobre.

03.10.2002 : visite du site en compagnie d'un artisan spécialisé en ferronnerie pour estimation du coût de pose des grilles.

21.10.2002 : rencontre avec M. Allanic de la Société SOGETI : discussion sur l'état d'avancement des dossiers, échange de documents. Mise en évidence d'un problème concernant le contour exact de la "carrière est". Discussion autour de la possibilité de faire borner la cavité souterraine par un géomètre.

12.11.2002 : déplacement sur le terrain avec M. Bilé, géomètre du cabinet Barrière du Mans en vue de lui faire faire un devis concernant la matérialisation de l'emplacement de la cavité "carrière est".

03.12.2002 : rendez-vous avec M. Bilé pour rendu des résultats de positionnement de la cavité suite au bon de commande envoyé par la DIREN.

10.12.2002 : nouvelle rencontre avec M. Allanic pour visualisation des résultats. M. Allanic se charge de calculer un manque à gagner pour l'exploitant afin d'intégrer la préservation de la cavité dans la demande de renouvellement de carrière.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la Convocation L'an deux mil deux
22.01.02 Le vingt huit janvier à 20 heures 45

Date d'affichage Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en
31.01.02 séance publique sous la présidence de M. DUPONT Jean-Claude,
Maire

Nombre de Conseillers Etaient présents :
En exercice 09 M.M. DUPONT Jean-Claude ,AATZ Christian, CIRON Jean-Pierre,
Présents 09 PRADINES André, RENARD Robert, VERITE Philippe,
Votants 09 LEBRETON Roger , Mmes RANDOIN Florence et LOUDIERE
Dominique

Formant la majorité des membres en exercice,
Absents : /
M. VERITE Philippe a été élu Secrétaire

OBJET : Natura 2000- Site FR n°5200652 - Carrières souterraines de Vouvray sur Huisne
Projet de périmètre

Le Conseil Municipal, après étude des éléments en sa possession et après en avoir délibéré, et à l'unanimité, formule ce qui suit:

- Considérant que les informations de ce dossier étaient imprécises pour donner un avis définitif:

1) Une grosse étoile sur un plan pour désigner le site

2) Première réunion du Comité de Pilotage sous la présidence de M. le Sous- Préfet le 21 janvier 2002 à la Préfecture.

Les représentants de l'Etat à cette réunion n'ont pu apporter la moindre précision sur les contraintes et avantages que ce périmètre pourrait entraîner.

3) Qu'une réunion sur le site avec tous les acteurs concernés aura lieu le 12 février 2002 pour élaborer un périmètre précis.

- Décide:

Que le périmètre reconnu pour l'instant ne concerne que l'entrée de 4 cavités et uniquement les entrées situées sur la propriété de M. de Montesson Guy.

Pour Extrait Certifié Conforme

Le Maire
Jean-Claude DUPONT

Annexe 4 : Articles de presse

LE REVEIL SARTHOIS
1^{ère} semaine de février 2002

Communauté de Communes

Vol au dessus d'un nid de chauves-souris

Les délégués de la communauté de communes du Pays de l'Huisne Sarthoise se sont réunis dernièrement à la salle des fêtes de La Chapelle-St-Rémy. A l'ordre du jour, l'avenir des chauves-souris dans des carrières souterraines de Vouvrays-sur-Huisne.

A elle seule, la petite commune de Vouvrays-sur-Huisne possède 25 % de la population totale de la Sarthe. Mais de quelle population est-il question ? Ce pourcentage se rattache à d'étranges petits mammifères qui vivent la tête en bas et sortent la nuit. Le canton de Tuffé possède donc dans son ancre un petit patrimoine naturel. Un patrimoine que les habitants du petit village sarthois accroché à un coteau de calcaire ignore peut-être encore. En effet, dans les carrières souterraines de Vouvrays-sur-Huisne, à quelques pas du centre bourg, se trouve un quart de la population de chauves-souris répertoriée en Sarthe. Onze espèces, dont sept protégées, vivent dans ce site. Une situation qui a poussé la Préfecture à envisager l'intégration de ce lieu dans le réseau européen d'espaces naturels « Natura 2000 ». Si cette alternative était choisie, les orientations en matière de conservation seraient les suivantes : protection et suivi des populations de chauves-souris ; interdiction d'accès, pose de grilles et arrêtés de biotopes, comptages réguliers. « Nous devons rester vigilants. Nous pouvons protéger ces mammifères mais en le faisant de manière intelligente », confiait Roland du Luart, président de la communauté de communes du Pays de l'Huisne sarthoise. « Le réseau européen d'espaces naturels « Natura 2000 » ne permet pas d'exploitation touristique. Notre développement économique et touristique ne doit pas être bloqué pour ça ». Loin de s'opposer à un classement « Natura 2000 », les élus communautaires préféreraient rester prudents, « nous allons devoir fixer un périmètre et veiller à ne pas l'étendre ».

poursuivait Roland du Luart. La commune de Vouvrays-sur-Huisne devrait donner son accord au projet en limitant le périmètre aux sorties du site. « nous faisons confiance à la municipalité de Vouvrays », concluait le président.

LE MAINE LIBRE
31.01.2002

Une carrière aux chauves-souris à Vouvrays-sur-Huisne

On a parlé de chauves-souris lundi au conseil de la communauté de communes du Pays de l'Huisne sarthoise. Les anciennes carrières souterraines situées à deux pas du bourg de Vouvrays-sur-Huisne, dans un coteau calcaire, accueillent un quart de la population sarthoise de chauves-souris (11 espèces). Aussi la préfecture envisage-t-elle d'intégrer le site dans le réseau européen d'espaces naturels « Natura 2000 ». Les élus locaux ne s'y opposent pas mais estiment qu'il convient d'étudier de près, auparavant, les conséquences d'un tel classement.